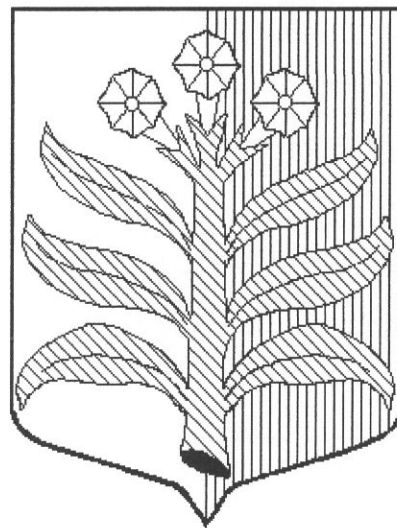


COMMUNE DE
CORCELLES-PRES-PAYERNE



RAPPORT DE GESTION
2 0 2 0

RAPPORT DE GESTION 2020

LEXIQUE

(par ordre alphabétique)

Administration générale.....	page 01
Affaires culturelles.....	page 23
Affaires immobilières.....	page 09
Affaires religieuses.....	page 09
Aménagement du territoire.....	page 25
Bâtiments.....	page 23
Cimetière.....	page 19
Contrôle des habitants.....	page 03
Cours d'eau.....	page 15
Défense incendie.....	page 19
Domaines.....	page 28
Epuration.....	page 16
Finances.....	page 04
Forêts.....	page 28
Gestion déchets.....	page 24
Informatique.....	page 22
Instruction publique.....	page 26
Parcs et jardins.....	page 30
Personnel communal.....	page 02
Place de sports.....	page 27
Police des constructions.....	page 26
Police.....	page 18
Promotion économique.....	page 09
Protection civile.....	page 21
Routes et voirie.....	page 28
Service des eaux.....	page 31
Social.....	page 13
Sociétés locales.....	page 23
Vignoble.....	page 10

Syndique N. RAPIN :
Administration générale -
Finances – Promotion économique – Mobilité – Affaires religieuses

ADMINISTRATION GENERALE – chapitre 1

En préambule de ce rapport de gestion, les membres de la Municipalité ont une pensée émue pour leur collègue, Dominique Losey, décédée accidentellement le 24 septembre 2020 en Egypte.

Durant l'année 2020, la Municipalité a siégé hebdomadairement à 45 reprises, sans compter les séances spéciales. Elle a enregistré 796 lettres ou demandes diverses et a pris 320 décisions. La correspondance, transmise par le greffe pour les affaires municipales uniquement, représente 430 lettres.

La Municipalité a déposé auprès du bureau du Conseil communal 9 préavis concernant :

- 01/2020 : Composition des autorités communales, législature 2021-2026
- 02/2020 : Adoption du plan de zone réservée
- 03/2020 : Rénovation du caveau de la maison du Mont
- 04/2020 : Rapport de gestion 2019
- 05/2020 : Arrêté d'imposition 2021
- 06/2020 : Réfection de la route du Bornalet
- 07/2020 : Budget 2021
- 08/2020 : Achat parcelle Burkhalter
- 09/2020 : Création d'un giratoire route du Bornalet

En 2020 et suite aux restrictions dues à la pandémie, la plupart des assemblées des diverses associations, dont fait partie notre commune, ont été faites en non présentiel, soit par vidéoconférence, soit par courrier lorsque que les directives Covid ne pouvaient être respectées.

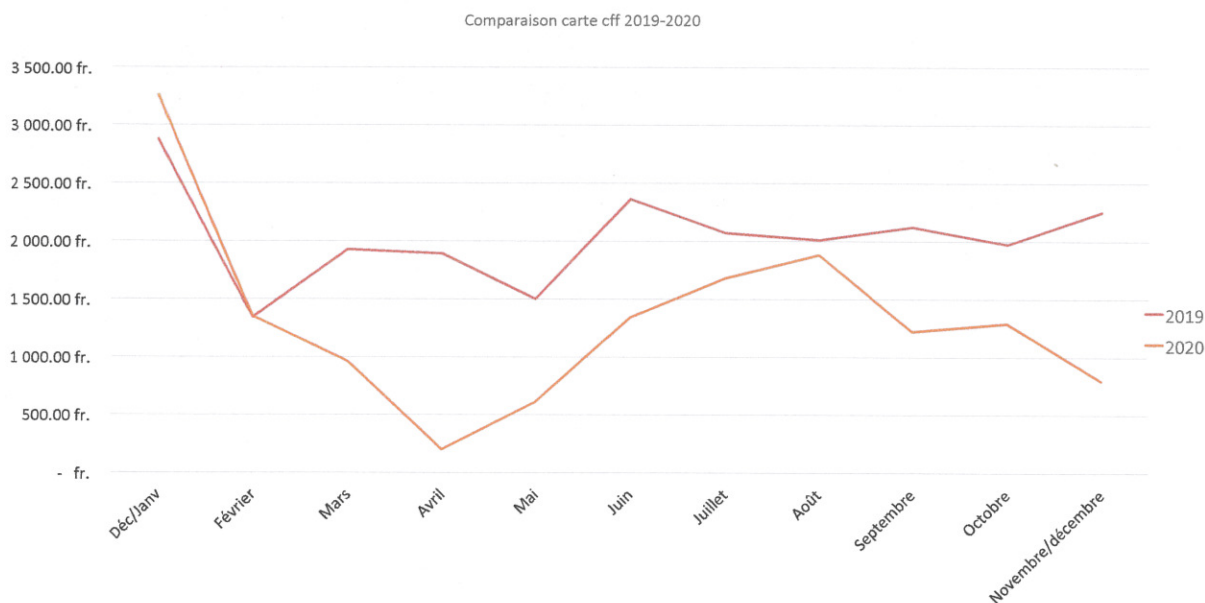
- Assemblée des communes vaudoises ;
- Assemblée des communes du district ;
- Assemblée de l'Hôpital Intercantonal de la Broye ;
- Assemblée et commissions de la COREB, l'ARBV, l'ASIPE, l'ASIC, ARASBROYE ;
- Assemblée et comités des coopératives du Grand-Chemin et Dumont ;
- etc...

Durant l'année 2020 un contrôle de la TVA pour les années 2015 à 2018 a été effectué. Un montant d'environ Fr. 17'000.-- (compte 11.3195 "Corr. TVA selon couverture charges REDIP" et compte 11.4361 "Remboursements de tiers - manif. Exceptionnelles") a dû être restitué.

La principale correction concerne des écritures liées au Canal de dérivation de l'Arbogne qui étaient enregistrées dans le chapitre 46 "Réseaux d'égouts, d'épuration" soumis à l'imposition en lieu et place du chapitre 47 "Cous d'eau & digues" non soumis à l'impôt. De plus, des imputations internes ont été demandées pour la consommation d'eau ainsi que la récupération des déchets liés à nos bâtiments communaux.

La commune a pris à sa charge les frais liés à la révision des comptes de la fondation "Oscar Detrey" pour un montant de Fr. 1'830.90 (compte 11.3185 "Honoraires de la fiduciaire").

Une diminution de la vente des cartes CFF a été constatée en lien avec l'évolution de la pandémie - voir graphique ci-dessous.



PERSONNEL COMMUNAL – chapitre 13

L'imputation des charges, exclusivement liées au personnel fixe, est enregistrée sur les comptes « traitement du personnel ».

La répartition des charges salariales de l'année 2020 a été faite sur la base des heures détaillées de chaque collaborateur. Pour rappel, des différences peuvent être constatées car l'imputation proposée dans le cadre du budget ne reflète pas l'occupation effective de nos employés communaux qui ne peut être connue à l'avance pour certains travaux.

L'effectif des employés communaux au 31 décembre 2020 est de :

A plein temps : 9 (y compris 2 apprentis)

A temps partiel : 2

Auxiliaires : 11

Ni notre vigneron-tâcheron, ni l'organiste ne sont compris dans cet effectif.

En raison de la pandémie, un tournus au sein du personnel a été mis en place durant quelques semaines suite à la fermeture à la population de l'administration communale et également pour limiter les risques sanitaires. Quelques absences liées à des quarantaines, décidées par le médecin cantonal, ont également été enregistrées.

13.436 : dans ce compte figurent notamment les APG de Mme Céline Pasche pour une partie de l'année suite à sa maternité.

Le taux d'activité de Mme Marianne Rapin, boursière communale, a passé de 80 % à 100 % dès le 1^{er} mars. Ce taux sera revu à la baisse si nécessaire.

M. Jérôme Moll a débuté son activité le 1^{er} janvier 2020 au sein de notre service de la voirie. Il a principalement la responsabilité du secteur des déchets. M. Moll donne entière satisfaction tant au niveau de la qualité de son travail qu'au niveau de son intégration au sein du personnel communal.

M. Christian Arrigoni a brillamment réussi son brevet fédéral de fontainier.

CONTROLE DES HABITANTS – informations

Au 31 décembre 2020, la population de la commune en résidence principale se chiffre, selon les données officielles du canton, à 2'681 habitants (2'571 en 2019), soit une augmentation de 110 personnes (+ 4,1 %).

Suisses : 1'923 (71,7 %) Etrangers : 758 (28,3 %)

Ce chiffre officiel du canton diffère des données de notre contrôle des habitants (2'689), étant donné que le canton comptabilise uniquement les ressortissants étrangers qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour d'une année au moins.

En 2020, sept personnes ont été auditionnées par la délégation municipale dans le cadre de leur demande de naturalisation. Des préavis favorables ont été transmis au canton pour la suite des procédures.

La réception des jeunes citoyens, atteignant leurs 18 ans, s'est déroulée le 26 septembre 2020.

En raison de la Covid-19, la réception des nouveaux habitants (2018-2019) n'a pas pu être organisée en 2020.

En 2020, 126 octogénaires (113 en 2019) ont eu la visite d'un membre de la Municipalité qui leur a transmis les vœux de la commune et leur a remis le cadeau habituel.

Nous avons eu le plaisir de féliciter cinq personnes pour leurs 90 ans.

La Municipalité a également félicité sept couples qui ont célébré leurs 50 ans de mariage et trois couples leurs 60 ans de mariage.

FINANCES – chapitre 2

Pour la révision des comptes de l'année 2020, la Municipalité a décidé de confier ce mandat à la société "Fiduciaire & Fiscalité Furter SA" établie dans notre commune.

La vérification des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2020, se fait conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Compte d'exploitation

		<u>Budget 2020</u>		<u>Comptes 2020</u>
Revenus	Fr.	10 324 778.00	Fr.	11 201 389.00
Charges	- Fr.	<u>10 286 260.00</u>	- Fr.	<u>10 807 043.67</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	Fr.	38 518.00	Fr.	394 345.33

Cash-flow de l'exercice

		<u>Budget 2020</u>		<u>Comptes 2020</u>
Excédent (y c. amortissements et attributions / reprises sur réserves affectées)	Fr.	38 518.00	Fr.	394 345.33
Amortissement sur investissements au bilan	Fr.	961 740.00	Fr.	1 419 645.50
Prélèvements sur réserves	- Fr.	50 650.00	- Fr.	246 127.10
Attributions à réserves	Fr.	-	Fr.	140 831.61
Total amortissements et réserves	Fr.	<u>911 090.00</u>	Fr.	<u>1 314 350.01</u>
<i>Cash flow (marge d'autofinancement)</i>	Fr.	949 608.00	Fr.	1 708 695.34

Ce cash-flow ne tient pas compte de la variation des débiteurs, actifs transitoires, créanciers et passifs transitoires, qui influence très légèrement le résultat précité.

L'évolution positive de cette marge permet le financement des investissements par les liquidités courantes.

Liquidités:

L'évolution est la suivante:

	<u>31.12.19</u>	<u>31.12.20</u>
Caisse	Fr. 9 944.30	Fr. 8 654.20
Compte Postfinance	Fr. 696 880.02	Fr. 313 376.77
Compte BCV	Fr. 2 257 263.70	Fr. 2 472 850.95
Compte Raiffeisen	Fr. <u>2 584 442.39</u>	Fr. <u>2 579 067.43</u>
Total	Fr. 5 548 530.41	Fr. 5 373 949.35

Dette communale

	<u>31.12.19</u>	<u>31.12.20</u>
Dette	Fr. 9 305 539.00	Fr. 11 708 225.00
-Disponibilités	Fr. <u>5 548 530.41</u>	Fr. <u>5 373 949.35</u>
Dette nette	Fr. 3 257 008.59	Fr. 6 334 275.65
Nombre d'habitants	2'571	2'681
Dette moyenne par habitant	Fr. 1 460.00	Fr. 2 362.00

Soit une variation de notre dette nette de + Fr 2'577'267,06

Il convient encore de relever que des investissements nets de Fr. 4'472'437,77 ont été engagés durant l'année sans contracter d'emprunt.

Les emprunts suivants ont été contractés durant l'année 2020 :

BCV – agrandissement collège: Fr. 2'200'000 à un taux de 0.5 % pour 15 ans
 BCV – propriété rue du Collège : Fr. 1'000'000 à un taux de 0.5 % pour 15 ans

Capital au 31.12.2020

Capital au 31.12.2019	Fr 4 621 317.17
Bénéfice de l'exercice 2020	Fr 394 345.33
Capital au 31.12.2020	Fr 5 015 662.50

Réserves

Attributions obligatoires:

Suite à des bénéfices réalisés sur le chapitre no 46 "réseau d'égouts, d'épuration » et non autorisés par les normes relatives à la comptabilité communale, une attribution de Fr. 50'831,61 a été enregistrée dans la réserve "fonds, épuration des eaux".

Attributions volontaires:

a) *fonds de réserve pour plans directeurs* : Fr. 60'000.--

Cette réserve pourra être utilisée, par exemple, pour les travaux relatifs à la révision de notre plan d'aménagement.

b) *fonds de réserve pour décharge terrestre* : Fr. 30'000.--

Diverses études sont planifiées pour une nouvelle zone dans le secteur Rosex.

Prélèvements :

Prélèvements obligatoires ou prévus dans le cadre de divers préavis

a) *fonds de réserve épuration* :

Réfection BMEC (préavis 03/2015) : un amortissement de Fr 55'000.-- a été comptabilisé pour les infrastructures EU/EC. Celui-ci est compensé par un prélèvement sur la réserve épuration pour le même montant.

b) *fonds de réserve bâtiments communaux* :

Crédit d'étude agrandissement du collège (préavis 10/2018) : la charge investie durant l'année 2020 se monte à Fr. 13'378,35. Celle-ci est compensée par un prélèvement sur la réserve « réserve pour bâtiments communaux ».

c) *fonds de réserve « équipements, mobilier »*

Préavis rénovation du caveau de la maison du Mont (préavis 03/2020) : utilisation de la réserve « équipements mobilier » pour Fr. 26'899.75 ainsi que réserve "bâtiments communaux" pour Fr. 34'090.20

Prélèvements volontaires :

a) *fonds pour acquisitions futures* :

La Municipalité a décidé d'utiliser une partie de la réserve « acquisitions futures » en l'utilisant pour compenser un amortissement extraordinaire sur l'acquisition de la parcelle liée à l'agrandissement de notre collège pour Fr. 82'620 ainsi qu'un amortissement sur les parcelles « propriété Rue du Collège » (ex-hoirie Rapin) pour un montant de Fr. 110'000.--.

b) *fonds pour décharge terrestre* :

Un prélèvement sur cette réserve a été effectué en lien avec une étude payée pour la nouvelle zone dans le secteur Rosex.

Amortissements comptables

Profitant d'un très bon exercice comptable, les amortissements extraordinaires suivants sont comptabilisés :

		Amort.		valeur au bilan 31.12.2020
9143.5	Propriété Rue du Collège	Fr. 140 000.00		Fr. 1 860 000.00
9141.92	ZI Planchettaz	Fr. 159 051.60		Fr. -
9146.5	Mobilier bâtiment administratif	Fr. 118 827.20		Fr. -

Commentaires sur quelques écarts principaux liés aux finances:

Chapitre 21 / Impôts :

Le taux d'impôt communal est de 68.5 pour l'année 2020, soit une diminution de 1.5 points qui était due à la reprise des coûts des soins à domicile par le canton.

Moins de 1 % des taxations de l'année 2020 était validée par l'office d'impôt au 31 décembre 2020.

Aussi, il convient de rester prudent avec les chiffres ci-dessous car il y a un décalage entre les impôts effectivement dus et les acomptes payés. Il y a aussi des décomptes relatifs à des taxations des années antérieures qui ont été traitées durant l'année 2020.

Les évolutions sont les suivantes:

a) personnes physiques:

		<u>2018</u>		<u>2019</u>		<u>2020</u>
Impôts revenu PP	Fr.	3 118 439.67	Fr.	3 298 208.50	Fr.	3 187 254.37
Impôts fortune PP	Fr.	288 038.42	Fr.	313 916.66	Fr.	322 933.43
	Fr.	3 406 478.09	Fr.	3 612 125.16	Fr.	3 510 187.80
Impôts source PP	Fr.	184 926.58	Fr.	191 829.01	Fr.	162 858.10
Total impôts PP	Fr.	3 591 404.67	Fr.	3 803 954.17	Fr.	3 673 045.90
Budget total PP	Fr.	3 500 000.00	Fr.	3 530 000.00	Fr.	3 578 000.00

Nombre d'assujettis pour la période fiscale 2020: 1'627 (1'574 en 2019)

Sur la base des statistiques tenues par le canton, 32 % des contribuables paient 78 % des impôts communaux sur le revenu pour la période fiscale 2019 (dernière statistique disponible).

b) personnes morales :

		<u>2018</u>		<u>2019</u>		<u>2020</u>
Impôts bénéfice PM	Fr.	178 693.20		Fr. 115 220.70		Fr. 81 218.50
Impôts capital PM	Fr.	13 080.90		Fr. 22 660.80		Fr. 27 613.70
	Fr.	191 774.10		Fr. 137 881.50		Fr. 108 832.20
Budget total PM	Fr.	310 000.00		Fr. 186 000.00		Fr. 193 000.00

Nombre de personnes morales assujetti période fiscale 2019 : 115 (2018 = 107)

De nombreuses sociétés ne sont pas taxées de manière ordinaire pour l'année 2019.

Un décompte important est intervenu pour la société Argramat SA pour les années 2015 et 2016 avec des remboursements en sa faveur de plus de Fr. 78'000.--

c) défalcation sur impôts

La défalcation sur impôts est malheureusement toujours conséquente pour l'année 2020. Elle se monte à Fr. 103'000.-- environ. Cette perte est quelque peu compensée par des récupérations d'actes de défaut de biens relatifs aux impôts pour plus de Fr. 60'000.--

d) recettes conjoncturelles

Il convient à relever les recettes relatives aux droits de mutations qui totalisent un montant de Fr. 274'000.-- environ alors qu'un budget de Fr. 90'000.-- était prévu. A l'inverse les impôts sur les droits de successions et donation dont le budget était de Fr. 30'000.-- se sont montés à Fr. 1'700.--.

18.452 - 22.352 - 22.452 : Péréquation :

Le solde relatif à la péréquation de l'année 2019 intervient durant l'été suivant. Aussi, le décompte relatif à l'année 2019 influence le résultat 2020. Son détail est le suivant :

		solde 2019 s/exercice 2020
18.452 EtaCom transports	Fr.	160 535.00
22.352 Alimentation fonds de péréquation -	Fr.	85 268.00
22.452 Retour du fonds de péréquation	Fr.	107 082.00
En faveur de la commune	Fr.	182 349.00

Ce montant figure sous compte 22.452 « EtaCom, fonds de péréquation ».

Le tableau comparatif de la péréquation se présente de la manière suivante :

	2019 (facture finale)		2020 (acomptes)
EtaCom transports, forêts	Fr. 470 115.00	Fr.	364 402.00
Alimentation péréquation	- Fr. 1 215 475.00	- Fr.	1 122 193.00
<u>Retour péréquation</u>	<u>Fr. 1 850 156.00</u>	<u>Fr.</u>	<u>1 792 126.00</u>
En faveur de la commune	Fr. 1 104 796.00	Fr.	1 034 335.00

Pour rappel, les éléments suivants sont à signaler en ce qui concerne la péréquation :

- Le montant qui figure au compte 18.452 "EtaCom subvention transports publics et scolaires" dépend des dépenses liées aux routes et aux transports de l'année.
- L'alimentation au fonds de péréquation est basée sur un montant à l'habitant.
- Le retour du fonds de péréquation prend en considération la population ainsi que la différence entre notre point d'impôt et la moyenne cantonale.
- Aussi, tant que nous ne connaissons pas les chiffres de l'ensemble des communes, nous ne pouvons pas nous déterminer sur le décompte de l'année 2019.

AFFAIRES IMMOBILIERES – informations

Quartier PLC II :

Depuis 2012, la commune est propriétaire des deux parcelles suivantes :

Parcelle n° 3545 – zone villa, surface de 1'468 m²

Parcelle n° 3546 – zone villa, surface de 3'156 m²

PROMOTION ECONOMIQUE – informations

Pour sa promotion économique, la commune travaille avec la COREB.

Les transports publics dans la Broye retiennent toujours l'attention des délégués de la COREB.

AFFAIRES RELIGIEUSES – chapitre 58

Au 31.12.2020, notre population compte 966 protestants, 902 catholiques, 344 habitants d'autres religions et 477 sans confession. Ces chiffres comprennent également plusieurs étrangers qui ne sont pas pris en compte par le canton pour le nombre officiel de la population au 31.12.2020.

MPLE A. BAUX JAQUEMET
Vignes - Affaires sociales – Petite enfance
Santé publique

VIGNOBLE – chapitre 33

331 Vignes

Notre patrimoine viticole est de 4.2 ha, situés principalement sur la Commune de Lutry. Une parcelle se trouve sur la commune de Bourg-en-Lavaux (pinot noir Epresses).

Environ 54 % de notre vignoble est planté en raisin blanc et 46 % en rouge. Il est cultivé par notre vigneron-tâcheron, Anthony Mottaz. La Municipalité le remercie pour le soin qu'il apporte à notre vignoble tout au long de l'année.

Année viticole

Un printemps précoce, un été serein, une pression des maladies et des ravageurs relativement basse, tout laissait présager une récolte de qualité et abondante. Mais les conditions climatiques sèches au début des vendanges, ainsi que la baisse des quotas de production eurent comme conséquences une diminution d'environ 25 % de la production de chasselas. Les quantités de raisins rouges furent plus stables.

Les vendanges ont débuté le 11 septembre avec le pinot noir dédié au rosé et se sont terminées le 1^{er} octobre avec le plant robert. Elles se sont bien déroulées malgré la pluie qui est régulièrement venue jouer les trouble-fête.

La récolte plus précoce qu'à l'accoutumée se fit avec des raisins très sains et 2020 sera un excellent millésime.



Récolte du raisin de table par la Municipalité

331.3141 : Les investissements annuels pour le renouvellement régulier des ceps permettent d'assurer la durabilité de notre vignoble.

En 2020, 1'000 m² de chasselas ont été minés (arrachés) et remplacés par du pinot noir à la Baume. A Curtinaux, 700 m² de chasselas ont remplacé les ceps vieillissants. De même au Boitel (Epresses) pour 300 m² de pinot noir.

331.318 Le passage de la franchise à 20 % au lieu de 10 % pour l'assurance grêle nous permet une économie d'environ Fr. 6'000.--.

331.3189 : La rémunération du vigneron dépend directement du volume de la récolte, ainsi que des prix fixés pour la récolte par la Fédération vaudoise des vignerons (FVV).

331.319 : La taxe annuelle à l'encavage de l'Office des vins vaudois (OVV) a été prise en charge à 90 % par le canton en réponse à la crise sanitaire de la COVID, soit une économie de Fr. 3'200.--.

331.4355 : Paiement du raisin vendu à des tiers de la récolte 2019, Fr. 17'600.--. Le solde correspond au 1^{er} acompte pour la récolte 2020.

331.436 : Préjudice sur nos vignes suite à un accident et paiement des pertes de récolte due aux travaux CFF.

332 Service de la cave

Au 1^{er} janvier 2020, M. Hervé Rodesch a repris la responsabilité du service de la cave.

Le raisin blanc est pressé dans nos locaux à Savuit, puis immédiatement acheminé à la cave de la Grotte à Payerne. Le raisin rouge est transporté en grappes chez notre œnologue à Vallamand, où il est pressé avant de rejoindre également la cave à Payerne.

Il s'ensuit un travail où la vigilance, la rigueur et la précision seront quasi omniprésentes jusqu'à la mise en bouteilles.

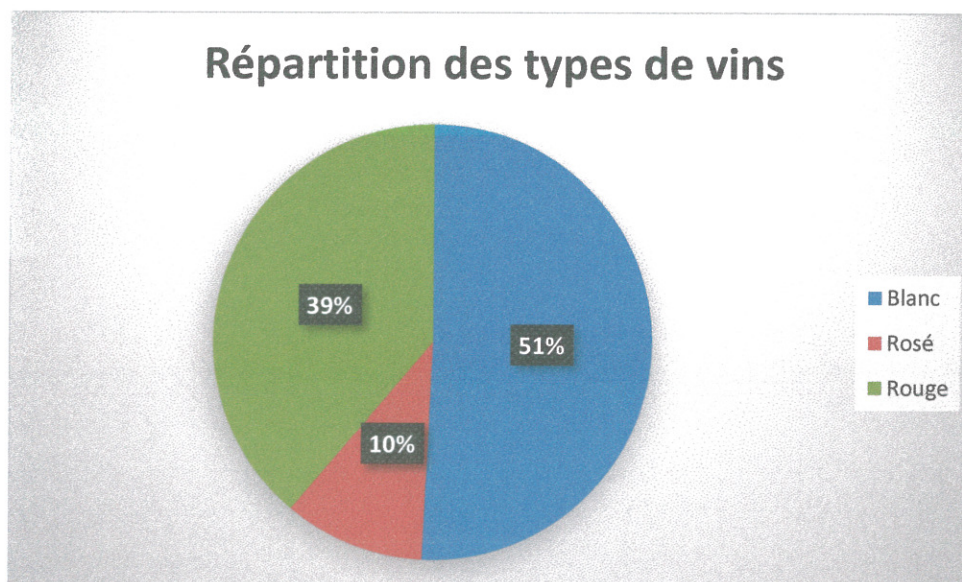
La Municipalité remercie notre œnologue M. Pascal Matthey, pour son excellent travail.

Plusieurs postes présentent des écarts parfois importants entre les comptes et le budget. Les différences se retrouvent essentiellement sur des postes dont l'estimation demeure difficile lors de l'établissement du budget, car dépendante des quantités de raisins récoltés / des quantités de vin produites.

332.300 : Lors de l'établissement du budget, le travail nécessaire à la réalisation des nouveaux projets, (étiquettes, brochures diverses, textes pour le site internet), a été fortement sous-évalué.

332.313 : Dans ce compte apparaît le matériel nécessaire à la mise en bouteilles et également les fournitures pour les coffrets cadeau (Fr. 2'200.-), l'impression des étiquettes pour deux ans de l'Emoustillant (Fr. 1'600.-) et l'achat de raisin de pinot noir (Fr. 12'000.-).

332.318 : Entre avril et septembre 2020, 41'450 flacons de la récolte 2019 ont pris place au dépôt des Répies.



Le 26 novembre nous lançons officiellement notre nouveau vin mousseux, « L'Emoustillant ». Issu à 60 % de viognier, 20 % de chasselas et 20 % de pinot noir, le vin de base est élevé à Vallamand par Pascal Matthey avant d'être acheminé, environ 5 mois plus tard, à Cartigny chez XC Œnologie pour la mise en bouteilles et la suite de la vinification selon la méthode champenoise. 837 bouteilles ont été produites dont le 80 % a été écoulé durant le mois de décembre. Facture XC Œnologie : Fr. 6'300.--.

332.3181 : Dans ce compte apparaît notamment, les frais de dégustation et les macarons Terravin pour Fr. 2'340.--. La Baume, les pinot noir Lutry et Epesses, ainsi que l'Ondoyant ont obtenu le label Terravin en 2020.

Fr. 1'400.-- ont été alloués à la création du site internet «www.cavedecorcelles.ch ».

332.435 : Vendredi 6 mars, jour précédent la mise, nous doutions encore que celle-ci puisse avoir lieu. Certes, la participation a connu une nette diminution, mais nous sommes heureux d'avoir pu vivre la dernière manifestation sans contrainte de 2020.

En additionnant les vins misés et les souscriptions, le chiffre d'affaires de la mise se monte à Fr. 104'500.-- HT (Fr. 125'700.-- en 2019).

En 2020, le montant total des ventes de nos vins se monte à Fr. 276'400.-- (Fr. 364'600.-- en 2019). Si la clientèle privée est restée fidèle, il aura été impossible d'atteindre l'objectif budgétisé pour ce poste avec les manifestations annulées et la fermeture des restaurants.

Pour la fin de l'année, nous avons édité un dépliant « Idées cadeaux ». 200 coffrets contenant notre vin et des produits des artisans corçallins ont été vendus.

Activités

Cette année si particulière nous aura tout de même autorisé quelques activités.

Nous avons reçu 7 groupes pour déguster les vins à la cave à Payerne.

Le 15 août, nous étions présents au marché de Lutry. Nous avons tenu le stand du caveau, (dont nous sommes membres), et avons pu y proposer notre gamme de vin.

Malheureusement, nous avons dû renoncer à l'organisation de la traditionnelle brisolée.

333 Caveau

Afin de pallier à la limitation des places dans le caveau, une terrasse a été installée à l'extérieur. Fort de son succès, nous avons décidé de la maintenir les années à venir. A noter qu'une très bonne entente règne avec l'aubergiste, les clients de l'un amenant des clients à l'autre.

Les fermetures répétées du caveau expliquent les différences entre budget et gestion des différents comptes.

FACTURE SOCIALE – chapitre 72

Les régimes sociaux composant la facture sociale sont :

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
- Assurance-maladie ;
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage ;
- Subventions et aides aux personnes handicapées ;
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
- Bourses d'études et d'apprentissage.

La participation définitive à la facture sociale 2019 se monte à Fr. 1'321'206.-- (Fr. 953'743.-- en 2018).

Le montant de la facture sociale au niveau du canton est en augmentation, particulièrement suite à l'introduction du subside limitant le taux d'effort à 10 % du revenu pour l'assurance maladie.

L'augmentation exponentielle de notre participation est due principalement aux recettes supplémentaires relatives aux impôts sur les successions et donations.

ARAS (association régionale des assurances sociales) – chapitre 72

L'ARAS Broye-Vully est une association intercommunale regroupant les 31 communes du district pour une population de plus de 43'000 habitants. 86 collaborateurs y travaillent pour 60.45 EPT.

L'ARAS regroupe le Centre Social Régional (CSR), les agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil familial de jour (AFJ).

Le CSR octroie le revenu d'insertion (RI) aux personnes dont les apports financiers se situent au-dessous du minimum vital défini par les barèmes cantonaux. Le taux d'aide sociale de la population (18-64 ans) du district Broye-Vully est, en 2020, à 4,56 %. Pour notre commune, ce taux est de 4,87 % (Payerne 6,04 %, Avenches 4,63 %, Cudrefin 0.88 %, Moudon 7,36 %).

L'ARAS Broye-Vully fonctionne en qualité de structure de coordination de l'AFJ et se charge de surveiller et d'autoriser ce type d'accueil.

Cinq accueillantes en milieu familial sont établies à Corcelles.

72.3525 : en 2020, notre commune a participé à raison de Fr. 20.76/hab. pour l'agence d'assurance sociale et Fr. 0.50/hab. pour le financement des organes de l'ARAS Broye-Vully.

FONDATION CHERPILLOD – chapitre 72

La Fondation Cherpillod est active dans l'éducation spécialisée, l'accompagnement social et l'insertion professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et de leurs familles. Différents programmes sont à disposition de notre population.

72.3651 : la participation communale est de Fr. 4.-/hab. Ce montant contribue au financement d'Arcades.

ARAJ (association régionale accueil de jour) – chapitre 72

26 communes et l'entreprise Nestlé Nespresso SA à Avenches sont membres de l'ARAJ Broye-Vully.

Les communes membres de l'ASIA créant leur propre réseau, elles ne seront plus membres à partir du 1^{er} janvier 2021. Dès lors, 22 communes et l'entreprise Nestlé Nespresso SA seront membres de l'association ARAJ Broye.

La fermeture des structures d'accueil du 17 mars au 10 mai 2020 a engendré un manque à gagner de CHF 26.17/hab., partiellement couvert par les RHT et les aides cantonales.

72.3655 : en 2020, notre commune a participé à raison de Fr. 85.84/hab. pour le réseau de l'ARAJ. Notre participation à la FAJE (fondation d'accueil de jour des enfants), de Fr. 12'855,- a été omise lors de l'établissement du budget.

PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE – REMBOURSEMENTS DIVERS

72.465 : Dans ce compte figure le remboursement de l'ARAS suite au décompte final de 2019.

SANTE PUBLIQUE – CHAPITRE 73

73.311 : Dans le cadre d'une formation de premiers secours, proposée en début d'année à la population, 12 personnes (dont 4 employés communaux), ont appris les principales mesures de réanimation et l'utilisation d'un défibrillateur tant sur des adultes que sur des enfants. Coût de la formation Fr. 1'200.-, partiellement remboursé sur le compte 73.436.

L'année 2020 restera marquée par la COVID-19. Tout au long du rapport de gestion, des remarques relèvent les incidences de cette pandémie sur le fonctionnement de notre commune.

- Personnel communal
- Accueil préscolaire
- Cave

- Police
- ORPC
- Sociétés locales
- Bâtiments communaux
- Ecole
- Assemblées diverses, activités et autres

Mais surtout, d'une manière ou d'une autre, cette pandémie aura eu un impact sur le quotidien de toute la population.

La Municipalité tient à relever l'engagement de la société de Jeunesse qui, durant le confinement des personnes à risques, a effectué les achats pour 86 ménages avec un total de 302 paniers livrés. Un grand merci à ses membres !

Merci également à toutes les personnes qui ont œuvré, souvent dans l'ombre, pour que cette période difficile soit un peu plus supportable pour un parent, un ami ou un voisin.

OFFICE DU TRAVAIL – information

L'office régional de placement (ORP) à Payerne s'occupe de l'inscription et du suivi des dossiers des chômeurs domiciliés dans le nord du district.

A fin décembre 2020, le district Broye-Vully compte 1'903 demandeurs d'emploi. Sur ce nombre, 112 sont domiciliés dans notre commune.

Pour 2020, la moyenne du taux de chômage pour le canton est de 4.5 %, alors que pour le district Broye-Vully, il est de 5.0 %.

MPL O. CHERBUIN
Sécurité – Police du commerce – Informatique
Epuración – Cours d'eau

COURS D'EAU – chapitre 46

En 2020, sur les cours d'eau, nous avons procédé principalement qu'à des travaux d'entretien.

Pour l'Arbogne, pour laquelle nous entretenons les berges une fois par an, l'entretien des cours d'eau est supervisé par le Voyer des eaux qui valide ainsi les travaux effectués aux abords de ces derniers.

Dans la zone située en amont de l'ancienne scierie Bossy et jusqu'au viaduc de la RC601, nous avons dû procéder à l'abattage de plusieurs frênes malades qui représentaient un danger pour la sécurité des personnes. Ces frênes ont été remplacés par des nouvelles plantations permettant ainsi de continuer à faire de l'ombre dans le ruisseau afin de maintenir de bonnes conditions pour le développement de la faune aquatique.

Au niveau des autres cours d'eau, nous intervenons généralement en fin d'hiver pour un ébardage des haies qui les longent, afin que leur emprise reste dans le gabarit prévu et n'empiète pas sur les parcelles adjacentes, qu'elles soient du domaine public ou privé.

En cas de besoin, nous intervenons aussi sur ces cours d'eau pour maintenir le gabarit hydraulique et ainsi d'éviter des débordements et inondations qui pourraient arriver en cas de fortes précipitations.

Au mois d'octobre, lors des fortes précipitations, des débordements ont été constatés, principalement en aval de notre village, sur la commune de Dompierre. Ces débordements ont créé quelques inondations sur notre territoire communal. Pour donner suite à cela, des contacts ont été pris avec les autorités concernées et des travaux d'entretien seront entrepris pour que le débit des rivières et cours d'eau concernés soit garanti et que ces problèmes soient résolus. Des travaux sur l'Arbogne seront entrepris par le Canton de Fribourg au printemps 2021 pour ce qui concerne ce cours d'eau.

Les tâches accomplies annuellement sont le fauchage et le curage des fossés en fonction de la croissance des herbes et de manière à assurer l'écoulement de l'eau en cas de fortes précipitations. Le fauchage a lieu généralement deux fois par an.

A noter que les travaux liés à l'entretien des cours d'eau bénéficient d'une subvention cantonale à hauteur de 64 % pour 2020. Ponctuellement des subventions fédérales peuvent aussi être obtenues.

Depuis le milieu de l'année 2016, le castor a fait une apparition remarquée sur notre territoire, occasionnant des dommages dans et aux abords de nos cours d'eau, ainsi qu'aux ouvrages de drainage et aux cultures. Pour assurer le débit des cours d'eau, nous intervenons régulièrement, avec l'accord des milieux de la faune, pour démonter les barrages.

Au niveau des comptes, nous pouvons y apporter les précisions suivantes :

Compte 46.3147

Suite à une révision de la TVA, ce compte a été déplacé dans le chapitre 47, de manière à séparer les travaux soumis TVA (ch.46) et ceux non soumis (ch.47). Ce compte ne sera donc plus utilisé.

Compte 46.451

Même remarque que pour le compte ci-dessus, les montants sont reportés dans le compte 47.451. Ce compte contient donc les montants des subventions cantonales liés aux factures d'entretien sur les cours d'eau.

EPURATION – chapitre 46

Etat et entretien

Notre STEP, datant de 1972, montre des signes d'usure au niveau du pompage des boues. Afin d'éviter une révision coûteuse, nous avons procédé à des essais de pompage en installant une canalisation provisoire extérieure, de manière à avoir une alternative en cas de panne. Les essais ont été validés en partie, mais la solution trouvée ne permettait pas de refouler les boues jusque dans le silo. D'autres essais doivent se poursuivre en 2021.

Dans le futur, le réseau d'évacuation des eaux usées de notre commune sera raccordé à la nouvelle STEP intercommunale et intercantonale de l'Éparse. Notre installation pourra alors être arrêtée et le site actuel pourra être réaffecté. Nous devons donc encore assurer son bon fonctionnement pour une durée de 6 à 8 ans.

Les autres équipements vieillissent mais restent fonctionnels. Cependant, il faut s'attendre à une hausse des coûts d'entretien ces prochaines années, car le matériel ne peut plus systématiquement être remplacé de manière préventive et nous nous orientons de plus en plus vers un entretien de type curatif.

Au niveau des comptes 2020, les commentaires suivants peuvent être apportés :

46.3526 : Déshydratation des boues : le montant sur ce compte est moins élevé du fait du mauvais fonctionnement du système de pompage pour lequel une solution est à l'étude. Pour l'année 2021, le montant budgété sera très certainement utilisé, voir même dépassé par effet de rattrapage.

RESEAUX EC/EU – chapitre 46

En 2020, nous avons continué la phase d'étude pour la mise en séparatif du Grand-Chemin et de Vers-chez-Cherbuin (bureau SABERT). Cette étude, conjointe avec les autres services (EP, routes et services), figure dans le compte 41.3185.

Les travaux de mise en séparatif sont à mener de manière soutenue pour qu'ils soient terminés, idéalement, en même temps que le raccordement à la nouvelle STEP de l'Éparse. Ceci, afin d'éviter de payer des taxes supplémentaires pour les eaux parasites (eaux claires dans les eaux usées). En plus des tronçons cités ci-dessus, il reste à mettre en séparatif les tronçons suivants :

- Rue des Péralles et des Jordils,
- Le quartier de Bitternaz depuis l'Auberge en direction de Dompierre
- L'impasse des Deux-Canaux jusqu'à la passerelle du cimetière.

Les travaux de correction du réseau EC ont été mis en œuvre en bas du chemin du Sansui afin d'éviter de nouvelles inondations à la rue Ernest-Chuard.

Les travaux du préavis 04/2019 ont été réalisés, conjointement avec des travaux de bouclage EP, la mise en séparatif du Châtelard et le solde de la route du Bornalet. De plus quelques travaux de mise en séparatif ont été effectués dans le cadre du préavis urgent de la route du Bornalet

Nous effectuons aussi, dans le cadre de l'entretien courant et ceci plusieurs fois par année, des travaux de curage des canalisations avec ou sans passage de caméra afin de maintenir l'état des canalisations et si nécessaire permettre ainsi la mise à jour de notre plan des canalisations. En 2020, nous avons continué les curages sur le réseau des chemins AF dont l'entretien revient à la Commune.

Au niveau des comptes 2020, les commentaires suivants peuvent être apportés :

46.3144 : Au niveau de l'entretien du réseau EU/EC, nous avons procédé à plusieurs travaux comme : le curage des canalisations sur les chemins AF, le curage des grilles de routes (50% en 2020 et 50% sur 2021) ainsi que des travaux de raccordement sur les collecteurs communaux plus importants que l'année précédente ; ceci explique le dépassement sur ce compte.

POLICE - SECURITE – chapitre 60

Police municipale

La Commune de Corcelles est membre de l'AVCD, soit l'Association Vaudoise des Communes Déléгатrices. Cette association regroupe les communes du Canton qui n'ont pas de corps de police propre et qui délèguent leurs compétences de police à la gendarmerie cantonale. Cette association défend les intérêts des communes, telles que la nôtre, de manière à équilibrer les demandes croissantes faites par les corps de police institués principalement intercommunaux.

Dans ce cadre de cette délégation, la Municipalité reste en contact étroit avec la gendarmerie et réalise un entretien annuel, chaque début d'année, avec le chef de poste de Payerne afin de faire un point de la situation. D'autres rencontres peuvent avoir lieu sur demande en cas de problèmes spécifiques. D'autre part, la gendarmerie nous informe de manière régulière sur les délits commis sur notre territoire. Durant l'année 2020 (Covid oblige), la situation a été calme et le nombre de délits est en baisse.

Une patrouille de police de proximité stationne 2 à 3 fois par année dans notre village pour apporter un message de prévention et expliquer le rôle de la police auprès de la population.

Des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués par la police cantonale sur notre territoire et qui nous transmet ultérieurement les informations sur le nombre d'infractions commises. D'autre part, notre radar pédagogique enregistre les vitesses des véhicules et constitue aussi un bon indicateur de la vitesse des véhicules à l'intérieur de notre village.

Notre commune peut compter sur trois personnes assermentées et habilitées à dresser des amendes d'ordre pour principalement, des infractions à la Loi sur la circulation routière. En 2020, ces agents ont verbalisé 8 fois, le plus souvent pour des problèmes de stationnement, pour un montant total de Fr. 540,--.

AVSSP

Notre Commune est membre de l'association vaudoise des Services de Sécurité Publique (AVSSP) dont le but est de créer un réseau de compétences (humaines et professionnelles) entre les services communaux des polices administratives vaudoises.

Cette association propose des colloques et des formations sur le thème de la sécurité publique et des moyens de leur application, afin d'assurer une réponse coordonnée aux problèmes de sécurité. En 2020, les formations ont été annulées pour cause de COVID

Chiens

Au 31.12.2020, 152 propriétaires de chiens sont recensés dans la commune pour un total de 173 chiens.

Police du Commerce.

La police cantonale du commerce s'applique à faire respecter le règlement de police de la commune ainsi que la surveillance des licences pour les débits de boissons pour les établissements permanents. En 2020. Il n'y a eu que peu ou pas de manifestations nécessitant l'octroi de permis temporaire.

Procédés de réclame.

Le dicastère de la police assure aussi l'application du règlement sur les procédés de réclame. En 2020, 2 procédés de réclame ont été accordés. Ces demandes sont soumises à émoluments.

Sécurité au travail

M. Andrea Cartoni est notre chargé de sécurité au travail pour la Commune. A ce titre, il participe à la mise en place du concept de sécurité au travail (MSST) et le suivi de celui-ci au niveau des activités de chaque employé communal. Une solution, conçue pour les administrations communales (classe de risques 40 M), par l'association Santé et Sécurité au Travail en Suisse (STS), et homologuée par la CFST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail), est en fonction au sein de notre commune. En 2020, pour cause de COVID, nous n'avons pas pu faire de formation spécifique.

CIMETIERE – chapitre 64

Notre autorité a eu le regret d'enregistrer le décès de 14 habitants durant l'année écoulée.

Au 31.12.2020, les cendres funéraires de 169 défunts reposent au jardin du souvenir.

Le colombarium montre depuis quelques années déjà, quelques signes d'affaissement. Un contrôle régulier de la part de la voirie est effectué et montre qu'il n'y a pas d'évolution qui mettrait en danger cet édifice. Si la situation l'exigeait, des mesures rapides pourraient être prises. Une désaffectation pourra être envisagée à moyen terme, dès que le délai légal sera atteint.

DEFENSE INCENDIE (SDIS) – chapitre 65

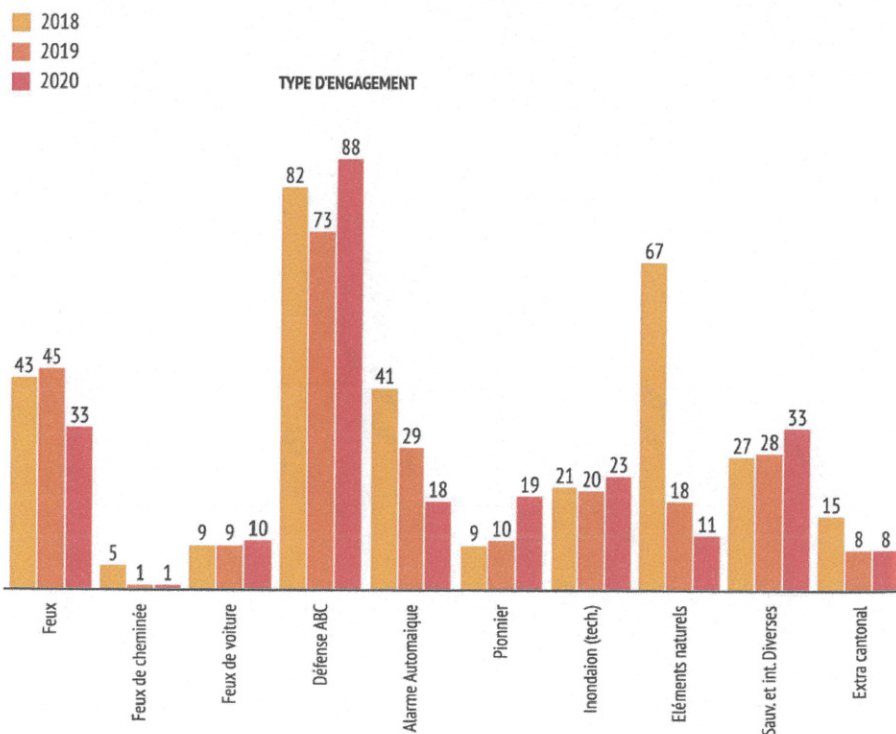
Notre Commune est membre de l'association intercommunale SDIS Broye-Vully. Le municipal Olivier Cherbuin assure la vice-présidence de l'assemblée intercommunale.

Au cours de l'année un nouveau commandant en la personne du Cap. Laurent Quillet a été engagé à 100% par le SDIS depuis le 1^{er} décembre 2020.

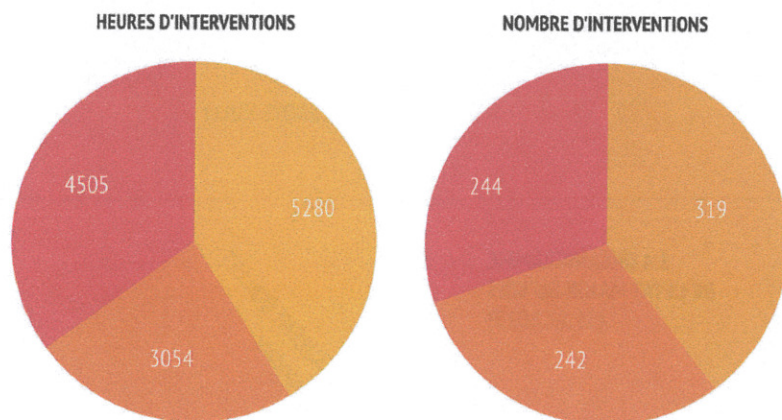
L'année 2020 a été marquée par la démission pour des raisons de santé du président du CODIR, Monsieur Patrick Gander et son remplacement par Madame Laure Ryser.

Le CODIR a procédé à une révision du règlement du personnel et a lancé une révision des statuts de l'association devant aboutir à la possibilité d'un recours à l'emprunt pour la construction d'une nouvelle caserne, probablement sur la Commune de Payerne.

Afin de vous donner quelques éléments succincts, vous trouverez ci-dessous deux graphiques représentatifs des activités 2020 du SDIS. Le rapport complet est à votre disposition, sur demande, auprès du greffe municipal.



Comparaison par type d'engagements pour les trois dernières années



Nombres et heures d'interventions pour les trois dernières années

Au niveau des comptes 2020, les précisions suivantes peuvent être apportées :

65.3521 : la facture pour la participation au SDIS se monte à Fr. 32.- par habitant, soit un montant pour 2020 de Fr. 80'539.50

La loge des pompes de Corcelles est louée au SDIS pour un montant de Fr. 5'000.- par an.

PROTECTION CIVILE (ORPC) – chapitre 66

La Commune est membre de l'association intercommunale ORPC Broye-Vully. Le municipal Olivier Cherbuin est membre de la commission de gestion.

Les informations ci-dessous sont tirées du rapport de gestion 2020 de l'ORPC, dont la version complète est disponible sur demande auprès du greffe municipal.

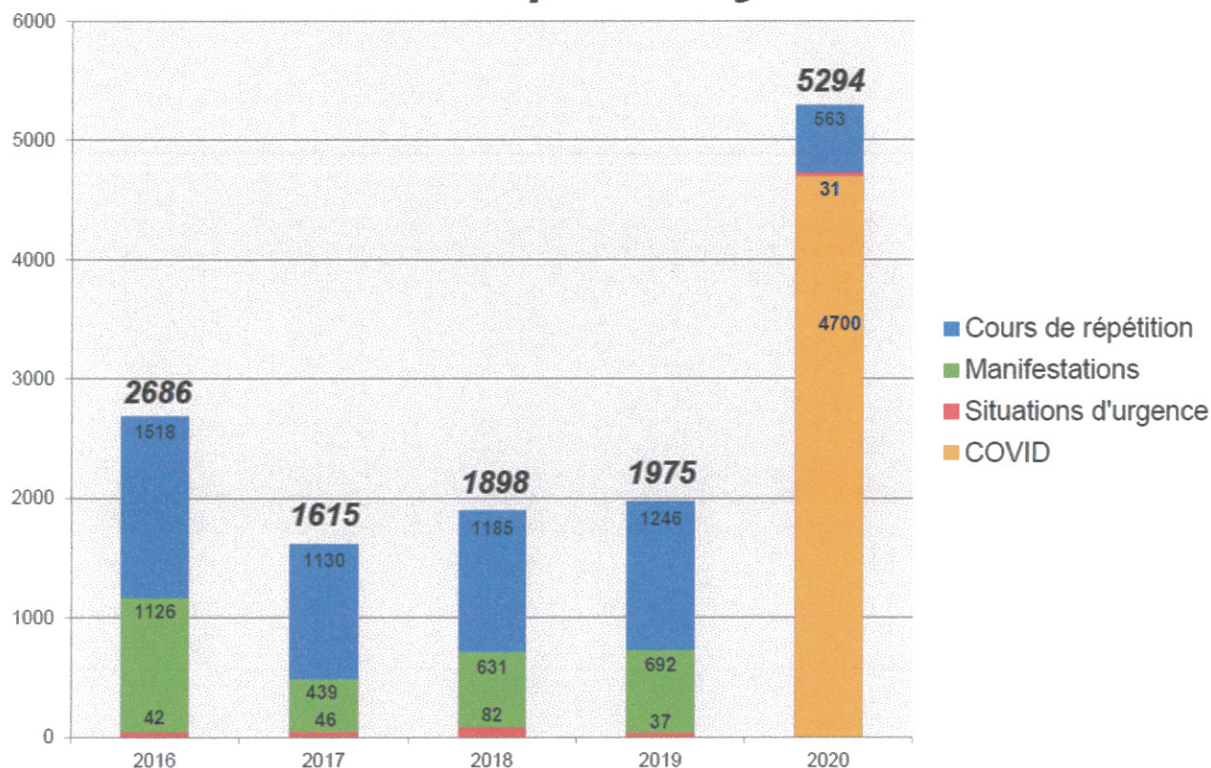
Le rôle de l'ORPC lors de la pandémie a été très amplement relayé par les médias lors de cette année 2020 si particulière. Le graphique ci-dessous résume mieux qu'un long paragraphe les engagements des astreints en 2020.

4'700 jours passés à la gestion du COVID, pas de manifestation, des jours de cours de répétitions divisés par trois. Un grand merci au Cmdt Pedroli et à toute son équipe pour leur engagement en cette année 2020.

L'effectif au 31.12.2020 est de 428 personnes. Une année plus tôt, l'effectif total était de 431 personnes, soit une diminution de 3 personnes en une année.

Avec l'introduction de la nouvelle LPPCi 21, l'effectif de l'ORPC Broye-Vully passera à moins de 300 personnes, soit près d'un tiers des effectifs en moins. Le fonctionnement tel qu'on le connaît actuellement sera fortement remis en question ces prochaines années.

Jours de service depuis le 1 janvier 2016



Au niveau des comptes 2020, les commentaires suivants peuvent être apportés :

66.352 : la participation 2020 se monte à Fr. 42'663.- soit Fr. 17.50/hab (2'479 habitants).

Service d'informatique – chapitre 19

Site WEB et APP (19.318)

Un rafraîchissement du site internet de la commune (www.corcelles.ch) a été effectué en 2020 avec la mise en ligne d'un site avec une nouvelle charte graphique.



De plus, une application mobile «OiOi WEB» est disponible, donnant les informations principales et vous permettant d'être informé en « temps réel » de certaines publications. L'App fournit aussi les horaires et les téléphones du greffe. Nous ne pouvons que vous encourager de télécharger cette application sur votre smartphone et d'activer les notifications « Push » pour être tenu au courant instantanément des actualités de notre Commune.



Réseau communal de fibre optique FO (19.317)

Lors des travaux successifs de réfection des chaussées, les bâtiments communaux ont été reliés par des tubes vides en vue d'un déploiement d'un réseau de fibre optique. Cette liaison devra permettre de faire transiter, de manière sécurisée, des données informatiques entre les différents sites de la Commune. En 2020, l'équipement en fibres a été réalisé. Actuellement tous les bâtiments sont reliés physiquement. En 2021, cela sera la partie interne des bâtiments qui sera équipées permettant alors le transfert effectif des données.

Logiciel de gestion de la Cave (19.310)

Alors que le budget de ce compte était de Fr. 500.--, nous avons profité de la mise en place du nouveau responsable de la cave pour acheter un nouveau logiciel permettant d'informatiser la gestion du service de la cave. Ce logiciel permet, entre autres, de saisir les commandes, d'éditer les factures et de suivre l'évolution du stock. Nous avons ainsi un outil simple et moderne qui permet un gain de temps précieux à notre responsable et qui nous permettra à terme d'exploiter les informations de manière simple et efficace.

MPL B. COUCET
Bâtiments communaux – Société locales – Affaires culturelles
Gestion des déchets – Environnement

SOCIETES LOCALES – chapitre 11

Nos sociétés locales n'ont pratiquement pas organisé de manifestation publique durant cette année 2020 en raison des directives cantonales et fédérales pour lutter contre le Covid-19.

La Municipalité apporte son soutien aux sociétés par différents moyens et en particulier par les aides financières annuelles.

14 sociétés font partie de l'USL. Pour 2020, les aides allouées par la commune s'élèvent à Fr. 25'200.--.

La Fête nationale 2020 a été annulée suite à la pandémie.

BATIMENTS COMMUNAUX – chapitres 35 et 66

Notre commune est propriétaire de 23 bâtiments inscrits à l'ECA pour une valeur totale de Fr. 33'113'216.--.

Buvette Freybonnaz (17.436) Remboursement de notre assurance pour le remplacement d'une porte fracturée.

Dépôt de vins Baisse du coût de l'électricité suite à la pose des panneaux photovoltaïques (334.312) et versement de la subvention pour les dits panneaux (357.436).

Locations diverses (350.427) Pas de location en 2020 (Covid-19).

Temple (351.314) Une partie du chauffage a été changé.

Auberge (352.423) Suite à la pandémie qui a contraint la fermeture de l'établissement durant plusieurs mois, la moitié de la location a été encaissée.

(352.427) Moins de location suite au Covid-19.

(352.436) Ristourne de Fr. 19'461,40 suite au décompte de chauffage 2017-2020.

Refuge forestier (353.314) Les bâches extérieures ont été changées et le lave-vaisselle a été remplacé.

Collège – salle de gym (3540.311) Remplacement de tapis pour Fr. 3'448.--, ainsi que la pose d'un signal lumineux, afin de sécuriser le collège pour Fr. 7'693.--.

<u>Bâtiment administratif</u> (355.310)	Frais d'annonces pour la mise en location des surfaces commerciales pour Fr. 5'407,--.
(355.3189)	Frais de gestion + contrats de maintenance (alarme, ascenseur, adoucisseur).
(355.436)	Supplément de loyer encaissé selon le chiffre d'affaires du magasin Denner, soit Fr. 15'365,--.
Maison du Mont (358)	Malheureusement, le caveau n'a pu être utilisé que deux fois après sa rénovation.
Bâtiment Rue du Collège (3595.3185)	Nouveau groupe de comptes liés aux charges et revenus. A relever la charge de Fr. 9'542,-- pour les honoraires de la notaire.
Abri PC (66.427)	Pas de location en 2020.

ORDURES MENAGERES – chapitre 45
--

404,69 tonnes de déchets ménagers ont été récoltées en 2020 (402,32 en 2019).

DECHETTERIE – chapitre 45

Dans ce chapitre nous constatons que les charges sont toujours plus élevées, nous cherchons une solution afin de diminuer ces coûts dès 2022. Nous pourrions voir, l'année prochaine, si l'introduction en 2021 de la vignette pour l'accès à la déchetterie amènera une diminution des quantités (tourisme des déchets).

En 2020, la déchetterie communale a enregistré la récupération des déchets comme suit :

	<u>2019</u>		<u>2020</u>		
- verre usagé	102'510 kg		110'460 kg	+	7,75%
- papier	142'420 kg		139'970 kg	-	1,72%
- ferraille	44'581 kg		57'591 kg	+	29,18%
- déchets compostables	126'040 kg		174'700 kg	+	38,60%
- objets encombrants	228'260 kg		261'860 kg	+	14,72%

PRODUITS CARNES (CCSPA) – chapitre 45

Les cadavres d'animaux provenant de notre commune sont amenés au centre de récupération de Payerne par leurs détenteurs. Ces déchets sont ensuite transportés à l'usine GZM à Lyss pour y être incinérés. Les coûts de récupération sont refacturés aux entreprises, ceux des privés étant pris en charge par la commune.

MPL D. GIVEL **Aménagement du territoire – Police des constructions** **Instructions publique**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – chapitre 41

Après la levée des oppositions et sa validation par le Conseil communal, le plan des zones réservées a été soumis au canton, lequel doit se prononcer sur son application et sa mise en œuvre.

Le mandataire, pour exécuter le nouveau PGA, sera connu courant 2021. Une procédure de qualification est en cours. Tous les éléments pour son élaboration sont définis.

Le plan directeur régional (PDR) suit son chemin et la commune est informée et conviée à des séances de travail pour son élaboration. Il est piloté par la COREB.

La zone industrielle de l'entreprise Gasser suscite beaucoup d'intérêt, un permis de construire a été délivré à l'entreprise Sugyp SA, spécialisée dans le matériel pyrotechnique, tant pour le stockage que le conditionnement. C'est un point de départ dans cette zone qui fulmine de projets pour lesquels la commune est en discussion. L'accès à cette zone se fera par la route des Troches, remise en état dernièrement.

SERVICE TECHNIQUE – chapitre 41

Le compte 41.3185 « prestations de service de tiers » comprend les honoraires ci-dessous et sont divisés, d'une part pour le dicastère de l'aménagement du territoire et, d'autre part, celui des routes, du service des eaux et du service de l'épuration. Il s'agit des points suivants :

Aménagement du territoire :

Bureaux d'urbanisme	Fr. 11'433.40
Honoraires avocat Me Nicole	Fr. 511.60
Divers	Fr. 1'138.90

Routes, eau et épuration :

Bureau CFA, études	Fr. 5'500.00
Bureau Sabert, études	Fr. 44'727.20

Total **Fr. 63'311.10**

POLICE DES CONSTRUCTIONS – chapitre 41

Les activités de la commission de salubrité (ComSal) sont régies par le rythme des constructions réalisées sur le territoire communal et dépendent du nombre de permis de construire délivré par la Commune.

Quatre types de procédures de mise à l'enquête sont utilisés par la commune et ont été traités selon les données suivantes :

Type 1 => Non soumis à autorisation (pas de permis, pas de frais)	12
Type 2 => Dispensé d'enquête mais soumis à autorisation municipale	30
Type 3 => Dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation cantonale (CAMAC)	7
Type 4 => Enquête publique	33

Malgré la mise en place de 6 zones réservées d'une surface de 100'000 m², nous constatons une augmentation des demandes de mise à l'enquête de 49%. Soit 55 demandes en 2019 et 82 en 2020.

En 2020

- 53 permis de construire ou de démolir ont été établis,
- 44 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.
- 1 permis annulé

Comme pour les mises à l'enquête, les permis de construire ou de démolir ont augmentés de 56 % soit de 34 à 53 unités.

Les permis d'habiter ou d'utiliser ont augmenté 42 % soit de 31 à 44.

Les raisons de ces fortes hausses sont le fait de nombreuses rénovations de propriétaires qui veulent agrandir leurs habitations et l'exploitation des surfaces zonées à l'habitation ou à l'industrie.

La commission de salubrité est composée de :

Président :	M. Mathieu Richard
Membres :	M. Laurent Rüfenacht Dr Jean-Philippe Mobbs
Membre suppléant :	M. Nicolas Bulliard
Secrétaire :	Mme Corinne Rapin

INSTRUCTION PUBLIQUE – chapitres 50 et 52

Au 31 décembre 2020, l'effectif des élèves domiciliés à Corcelles est réparti comme suit :

Primaire (1-8) :	222 élèves (+1) (établissement primaire : total : 1341 élèves)
Secondaire (9-11) :	84 élèves (+2) (établissement secondaire : total : 645 élèves)

Sur l'ensemble de l'ASIPE, le nombre total d'élèves a connu une légère baisse de 0,78 % par rapport à 2019.

L'arrivée de la COVID-19 au sein des écoles fut problématique à plusieurs sens, comme la fermeture des classes en mars-avril ou l'organisation des prescriptions en matière d'hygiène, ce qui a particulièrement affecté les activités scolaires, ainsi que celles de l'ASIPE.

Quasi toutes les activités, comme les camps de ski, les courses d'école, le cinéma, les expositions ont été annulées. L'arbre des 7 ans sera reporté en automne 2021 avec une journée spéciale dédiée aux écoliers devant le faire en 2020.

Fin 2020, la mise au concours d'un nouveau transporteur scolaire a été lancée, le contrat liant Car Postal à l'ASIPE se terminant au 30 juin 2021. L'adjudication se fera dans le premier trimestre 2021.

Grâce au nouveau bâtiment scolaire des Rammes, et aux transformations du collège de Corcelles, le directeur du scolaire Monsieur Chevalier ainsi que le CODIR ont étudié la possibilité de regrouper les cercles scolaires dans le secteur nord. Les deux classes de Verschez-Perrin et celles de Missy étaient déjà prévues de fermer, une proposition de fermer le collège de Chevroux avec ces 3 classes et ainsi les regrouper sur Grandcour, Corcelles et Payerne (secteur Nord) est à l'étude.

Le total des charges de l'ASIPE se monte à Fr. 6'659'334,50, alors que le budget en prévoyait Fr. 7'097'737,15. Cette différence est à imputer principalement à la pandémie.

MPL P.A. RAPIN
Routes – Voirie / Service des eaux
Domaines – Forêts – Décharge

PLACE DE SPORTS – chapitre 17

La municipalité a entrepris des travaux d'aménagement de nos installations d'athlétisme : engazonnement de la piste du 400 m, travaux d'entretien au saut en longueur et l'aire du lancer du poids, ainsi que l'achat d'une installation de saut hauteur.

Place de sports

17.311: Les travaux d'entretien prévus n'ont pu être terminés en 2020 d'où la différence avec le budget

Achat d'un tapis saut hauteur	Fr.	12'414.60
Remise en état du 400 m	Fr.	3'660.95

17.316 : location de la salle de gymnastique au collège DLT (Fr. 25,-/heure) qui se répartit de la manière suivante :

Société de gymnastique	Fr.	2'025.00
Football-Club	Fr.	200.00
Sportfit	Fr.	<u>1'100.00</u>
	Fr.	3'325.00

DOMAINES – chapitre 31

Les boucléments des comptes du syndicat AF ont occasionné sur cet exercice des écritures exceptionnelles

31.316

Solde du subventionnement de la commune (5%) Fr. 10'793,00

31.436

Solde remboursements sur versements anticipés Fr. 200'000,00

Solde des soutes Fr. 5'474,00

FORÊTS – chapitre 32

Le marché du bois reste économiquement défavorable, ce qui nous contraint à une exploitation minimale de nos forêts.

32.318

Participation aux frais du garde-forestier et divers travaux des entreprises forestières.

32.435

Aucun bois encaissé cette année, à part un peu de bois de feu

32.451

Subventions cantonales pour les soins culturaux.

ROUTES et VOIRIE – chapitre 43

Au chapitre route

A part les travaux d'entretiens périodiques, des interventions plus conséquentes ont dû être entreprises, notamment avec la réfection du Chemins des Troches (accès à la zone industrielle) et l'aménagement du Chemin de l'Arzilier suite à son affaissement.

Routes

43.314

Les dépenses les plus importantes sur ce compte sont les suivantes :

Entretien et construction du réseau d'éclairage public	Fr.	42'607,50
Entretien routier et signalisation	Fr.	56'454,25
Entretien bords de routes	Fr.	9'558,40

Réfection routes et chemins AF :

Chemin L'Arzilier : Réfection de ce chemin suite aux travaux de construction du quartier de l'Impasse de la Côte. Remise en état par l'entreprise Marti SA suite aux éboulements et tapis bitumé à la charge de la commune, pour un montant de Fr. 29'768.20



Chemin des Troches: La réfection de ce chemin a été nécessaire par le développement de la zone industrielle Morandi SA et pour l'accès aux parcelles agricoles à la fin du comblement terreux . Montant de la réfection Fr. 72'821.80. A déduire de ce montant, une participation de Fr. 30'000,- de Morandi Frères SA.

Au chapitre voirie

Le changement du récolteur d'herbe de notre tondeuse, l'achat d'un broyeur de bord de route et d'une débroussailleuse ont impacté ce compte

Les dépenses importantes du compte 43.315 (Entretien et achats de véhicules et machines) se détaillent comme suit :

Remplacement collecteurs d'herbe tondeuse	Fr.	11'400,00
Achat d'un broyeur bord de routes	Fr.	4'700,00
Entretien et réparations véhicules	Fr.	8'129,95
Débroussailleuse	Fr.	780,00

43.316 : Location d'un silo à sel de 25 m3 (facilité d'utilisation et prix du sel favorable).

43.318 : Service hivernal facturé par le canton et nettoyage des routes par la balayeuse de Payerne.

La différence avec le budget provient d'un oubli de la commune de Payerne pour la facturation de sa balayeuse. Le montant de 2020 figurera dans les comptes 2021.

43.436 : Divers remboursements de sinistres, participation Morandi Frères SA pour la route des Troches et déneigement gare du Sud pour les CFF.

43.311 : Divers fournitures et entretiens et achats de poubelles pour les parcs pour Fr. 3'255,75.

PARCS ET JARDINS – chapitre 44



44.314:

L'aménagement de l'entrée du caveau reste le principal changement apporté à nos extérieurs, avec environ Fr. 2'500,-- de fourniture et le travail de notre personnel de la voirie.

44.318 : Ce poste comprend les décorations florales du village.
Nos aménagements floraux reçoivent toujours un bel accueil de notre population.

COMBLEMENT TERREUX (Rosex) – chapitre 45

La zone de comblement de Rosex est appréciée par les entreprises régionales pour l'évacuation de leurs matériaux terreux.



Le comblement de la zone de Rosex touche à sa fin, nous souhaitons la mise en culture pour 2022.

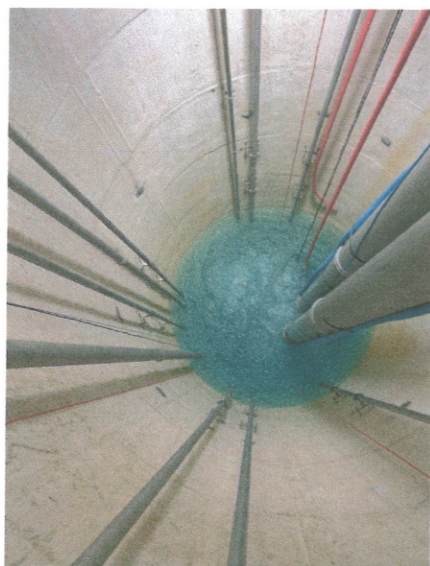
452.318: Prestations de tiers : sondages de mise en conformité de la zone comblée et pour le projet d'un réaménagement topographique.

452.427 : Suite à une réorganisation de la zone de dépôt des différents matériaux inertes et bois, les montants des locations ont été réévalués

SERVICE DES EAUX – chapitre 81

Ce compte est malheureusement largement déficitaire, ce dont la municipalité est consciente. Une augmentation du prix de l'eau sera nécessaire, afin de parvenir à un équilibre financier. A cet effet, un nouveau règlement de distribution de l'eau sera présenté prochainement au Conseil communal.

Depuis le début 2020 nous achetons l'eau à l'association (AIEPV) à Fr 0.30 le m3.



Les travaux de réfection du puits sont aujourd'hui terminés. Dès lors, il sera plus aisé de gérer l'aspect financier.

Compte 81.314

Le montant prévu au budget semble avoir été surévalué. Ce compte est influencé par de nombreux paramètres et nous devons, dans la plupart des cas, intervenir dans l'urgence.

	<u>2020</u>
Contrat Hinni pour les hydrantes	Fr. 7'795,70
Fuites et entretien du réseau	Fr. 23'355,00
Indemnités source de la Bramaire	Fr. 3'963,00
Introductions eau potable des privés	Fr. 11'755,70
Contrat maintenance Rittmeyer	Fr. 976,40
Détection des fuites	Fr. 5'000,00
Divers	<u>Fr. 1'997,17</u>
	Fr. 54'842,97

Compte 81.3144

Les travaux de passages caméra et d'entretien des captages n'ont pas été effectués.

Compte 81.3185

Des honoraires étaient prévus pour l'intervention d'un hydrogéologue, en lien avec les travaux cités ci-dessus. Ceux-ci n'ont pas eu lieu.

Compte 81.4341 :

Les taxes d'introductions sont liées directement aux permis de construire délivrés

<u>Vente d'eau :</u>	<u>2020</u>
à la commune de Grandcour	108'221 m3
à la commune de Dompierre	53'372 m3
à Belmont Fruits	1'166 m3
à la pépinière Schwab	630 m3
aux consommateurs indigènes	202'186 m3
pour l'arrosage des cultures	3'710 m3
Estimation des fontaines et des bâtiments communaux	15'000 m3

81.436 : Remboursement des heures AIEPV (municipaux, fontainier, boursière).

CONCLUSIONS

Pour conclure, la Municipalité remercie sincèrement tous les employés communaux, les auxiliaires, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la bonne marche de notre commune durant l'année 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

La Syndique :



N. Rapin

(LS)

Le Secrétaire :



J.F. Pahud

Corcelles-près-Payerne, le 27 avril 2021